

Conseil économique et social

Distr. générale 3 octobre 2019 Français

Original: anglais

Commission économique pour l'Europe

Comité de l'énergie durable Réunion des Parties à la Convention sur

la protection et l'utilisation des cours d'eau transfrontières et des lacs internationaux

Groupe d'experts de l'énergie renouvelable Groupe de travail de la gestion intégrée

des ressources en eau

Sixième session Quatorzième réunion

Bangkok, 7-8 octobre 2019 Genève, 22-24 octobre 2019 Point 6 de l'ordre du jour provisoire Point 7 a) de l'ordre du jour provisoire

Coopération transversale et intersectorielle Interactions entre l'eau, l'alimentation, l'énergie pour intégrer les énergies renouvelables et les écosystèmes dans les bassins transfrontières

dans les systèmes énergétiques

Investissements et développement durables dans les énergies renouvelables : prise en compte des ressources en eau et de l'environnement selon une approche fondée sur les interactions

Note du secrétariat

Rectificatif

Annexe

1. Paragraphe 1 b), deuxième phrase

Supprimer le texte suivant :

Identification des possibilités de financement, parmi lesquelles le financement climatique, les obligations vertes, le financement mixte et le cofinancement de solutions synergiques ;

2. Paragraphe 1 c)

Remplacer le texte actuel par le texte suivant :

Identification des possibilités de financement, parmi lesquelles le financement climatique, les obligations vertes, le financement mixte et le cofinancement de solutions synergiques ;

3. Paragraphe 3

Remplacer le texte actuel par le texte suivant :

GE.19-17012 (F) 181019 181019





Un outil analogue à celui qui est destiné aux décideurs (et un tableau connexe) peuvent être mis au point pour les concepteurs de projet. Il peut aider à identifier et à classer par ordre de priorité les projets d'énergies renouvelables durables tout au long de leur mise en œuvre. Il peut s'adresser aux responsables/promoteurs de projets, aux investisseurs privés, aux fonds verts, aux banques (commerciales et de développement) ainsi qu'aux organisations de développement. Il constitue un outil de sélection et de facilitation des projets, de leur conception à leur mise en œuvre, qui présente les synergies intersectorielles les plus favorables et pour lesquelles l'atténuation des arbitrages intersectoriels est la plus directe.

4. Paragraphe 4, texte introductif

Remplacer le texte actuel par le texte suivant :

L'outil pourrait aider les parties prenantes à concevoir et à investir dans des projets d'énergies renouvelables durables et susceptibles d'être financés, ou à démontrer leurs interactions avec les autres secteurs et à développer ces interactions (pour en tirer le plus grand parti). Il s'agit alors de :

5. Paragraphe 4, tableau

Supprimer le tableau.

2 GE.19-17012